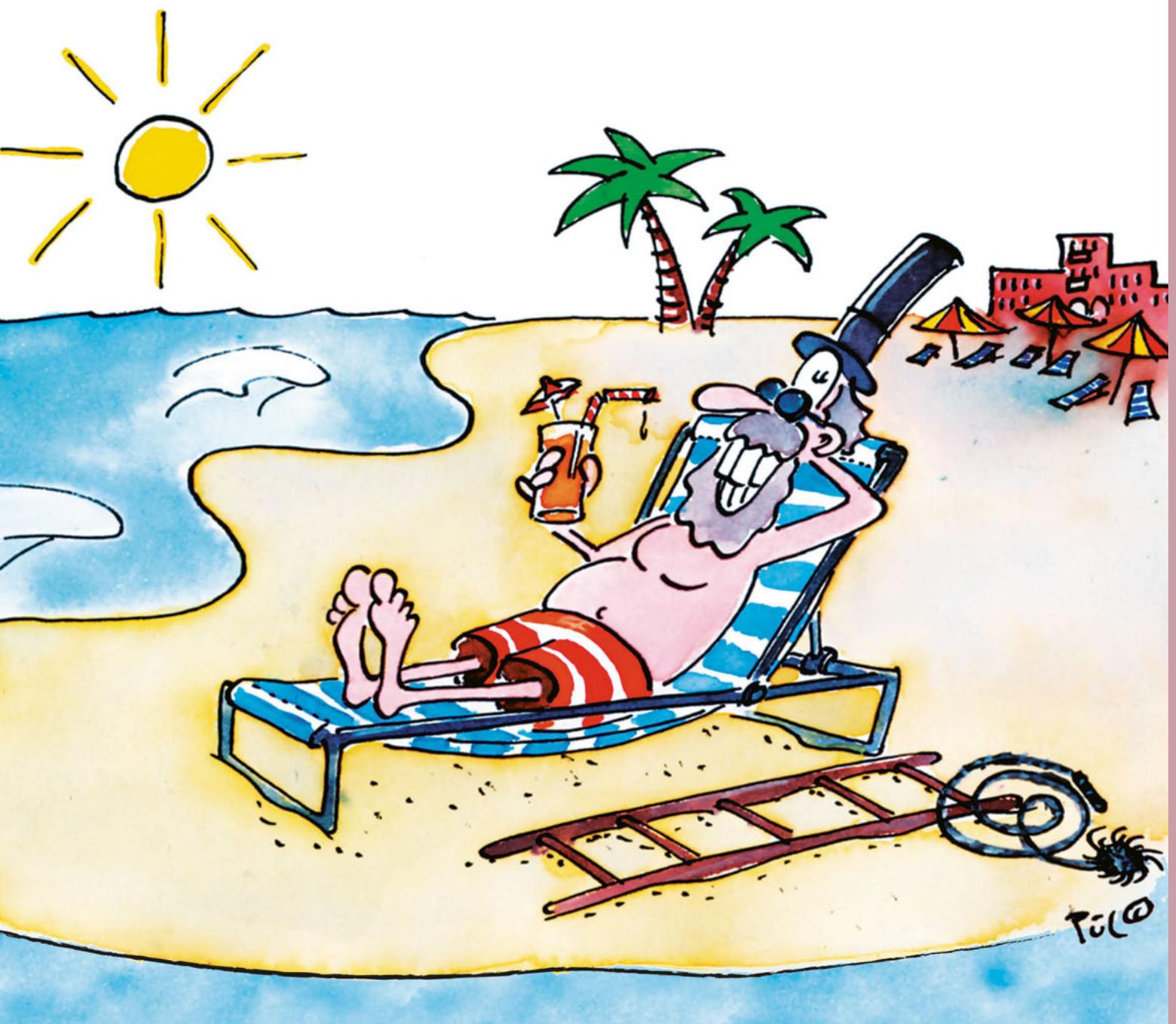




Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino

I Rapport de gestion 2024



I Répertoire

Editorial	3
Résultat de l'exercice 2024	3
Assainissement du bien immobilier à Bienne	3
Prévoyance	3
Adaptation du règlement de prévoyance à dater de 2025	3
Externalisation de la gestion de la Caisse de prévoyance Ramoneur au 1 ^{er} janvier 2025	3
Chiffres-clés	4
Principaux chiffres-clés	4
Évolution de l'effectif des assurés	4
Intérêt	4
Évolution du degré de couverture	5
Performance annuelle	5
Comptabilité d'exercice 2024	6
Bilan au 31 décembre 2024	6
Compte d'exploitation au 31 décembre 2024	7
La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation	8
Placements	8
Stratégie de placements au 31 décembre 2024	8
Conseil de fondation	9
Représentants des employeurs	9
Représentants des employés	9
Mutations au sein du Conseil de fondation au 01.07.2025	9
Sorties	9
Entrées	9
Mutations des fonctions	9
Secrétariat	9
Organisation	10
Forme juridique et but	10
Enregistrement LPP et Fonds de sécurité	10
Expert en prévoyance professionnelle	10
Organe de révision	10
Autorité de surveillance	10
Conseiller	10
Risques techniques en matière d'assurance	10
Glossaire	11

Pour toute autre information, consulter la comptabilité d'exercice avec annexe sur le site www.cpramoneur.ch

I Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport de gestion de la Caisse de prévoyance Ramoneur. Grâce à l'année de placement positive, le taux de couverture a encore augmenté et est passé de 109.60 % (année précédente) à 112.00 %.

Aux pages suivantes, vous pouvez vous informer sur les chiffres et faits de la Caisse de prévoyance Ramoneur. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à la lecture.

Résultats de l'exercice 2024

L'année 2024 était exceptionnelle à bien des égards – notamment au regard de l'évolution sur les marchés financiers. La Caisse de prévoyance Ramoneur a également profité de ces conditions favorables et réalisé un excellent résultat de placements. Pendant l'année sous revue, la Caisse de prévoyance Ramoneur a réalisé un rendement de 6.33 %. Ce résultat confirme la clairvoyance de notre stratégie de placement, axée sur la diversification, la durabilité et la conscience des risques. Grâce au bon résultat des placements, le total du bilan a pu être augmenté de 10 millions supplémentaires par rapport à l'année précédente et se monte en fin d'année à environ 257 millions.

Assainissement du bien immobilier à Bienne

L'immeuble situé à Bienne a été rénové pour environ 7,9 millions de francs suisses. Sur ce montant, 5,0 millions ont pu être comptabilisés comme investissements générateurs de plus-values. La relocation des appartements rénovés a débuté le 1er janvier 2025 et s'est déroulée avec succès.

Prévoyance

L'excellent résultat financier de l'exercice 2024 permet d'augmenter la rémunération. Au lieu de 1.25 % (intérêt minimal), les avoirs d'épargne des assurés actifs ont porté un intérêt de 3.50 %.

Le taux d'intérêt technique a été réduit pour l'exercice de 1.25 % à 1.00 %. Le taux d'intérêt technique est le taux d'escompte (taux d'évaluation) permettant de déterminer les capitaux de prévoyance des rentiers et les provisions techniques d'une institution de prévoyance.

Adaptations du règlement de prévoyance à dater de 2025

Restitution des rachats en cas de décès

Si une personne assurée décède avant son départ à la retraite et qu'elle avait effectué des rachats facultatifs dans la Caisse de prévoyance Ramoneur, à partir du 1er juillet 2025 ceux-ci ne seront plus perdus, mais restitués aux survivants.

Externalisation de la gestion de la CP Ramoneur au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil de fondation de la Caisse de prévoyance Ramoneur a décidé de confier le secrétariat à une société spécialisée dans la gestion de caisses de prévoyance. Le facteur déterminant pour cette décision était la grandeur critique de notre secrétariat. Avec un effectif de personnel de 130 pour cent, tout changement de personnel devenait un défi majeur pour la caisse de prévoyance.

Notre gestionnaire, Milena Bachmann fait dorénavant partie de l'équipe de Divor et reste responsable de la Caisse de prévoyance Ramoneur.

Le Conseil de fondation a procédé au transfert du siège d'Aarau à Dättwil AG. En principe, rien ne change pour les assurés.

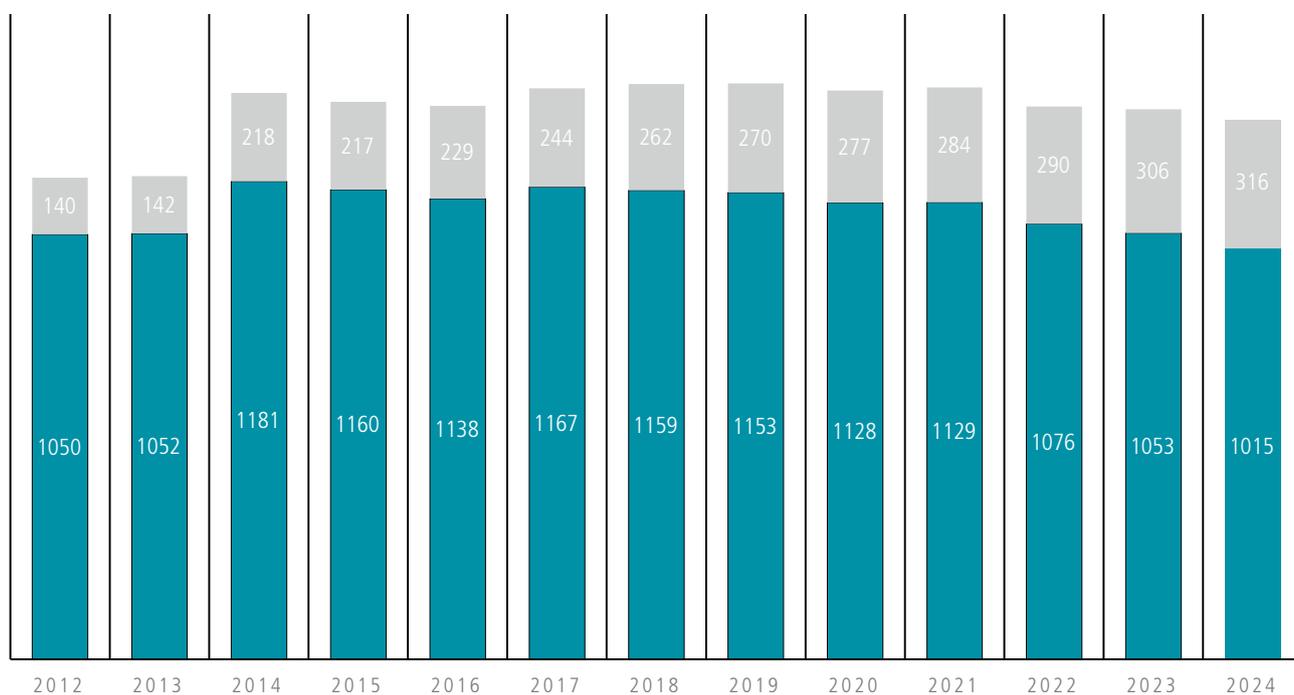
I Chiffres-clés

(Jusqu'au 31 décembre 2013 Caisse de prévoyance resp. Œuvre de prévoyance Employé; dès le 1er janvier 2014 caisse globale)

Principaux chiffres-clés	2024	2023
Assurés actifs	1 015	1 053
Rentières et rentiers	316	306
Total des effectifs	1 331	1 359
Employeurs associés	246	245
Fortune de la caisse (en MCHF)	257	245
Capital de prévoyance des assurés actifs (en MCHF)	127	125
Capital de prévoyance des rentiers (en MCHF)	80	75
Provisions techniques d'assurance (en MCHF)	17	15
Rémunération de l'avoir des assurés actifs	3.50 %	1.50 %
Taux d'intérêt actuariel	1.00 %	1.25 %
Degré de couverture	112.00 %	109.60 %
Performance de la fortune globale	6.33 %	5.42 %

Evolution de l'effectif des assurés (Fin d'année)

■ Actifs ■ Rentier

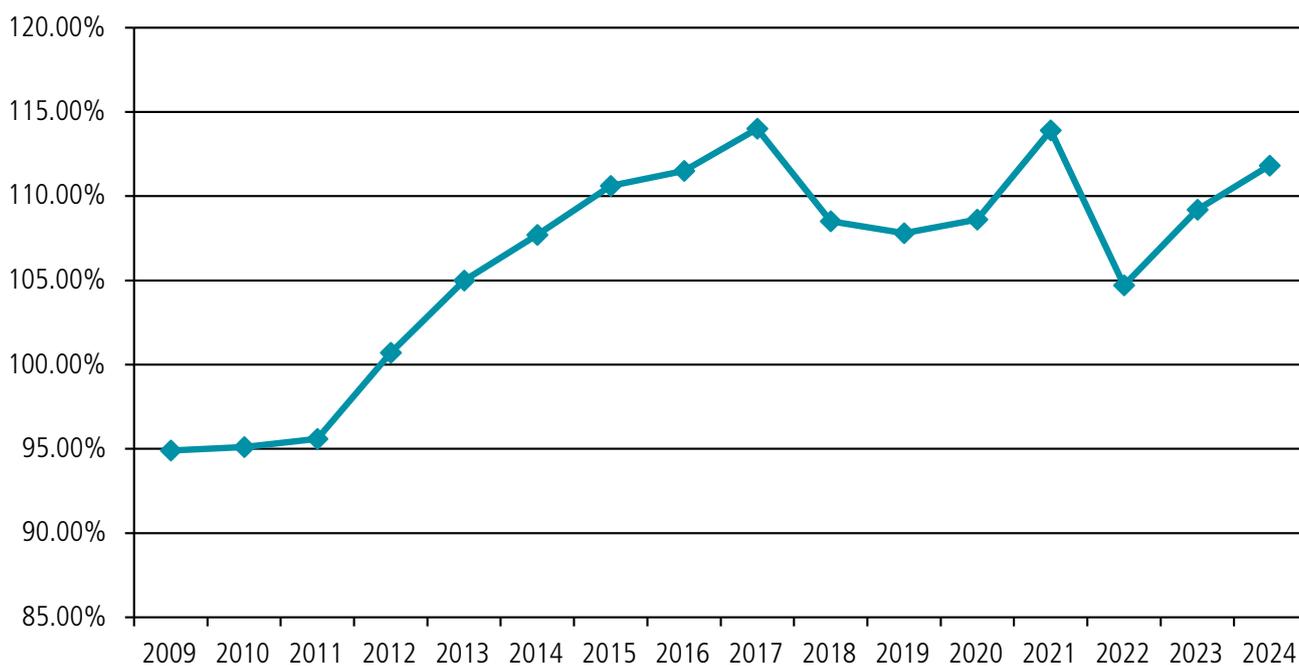


Données en pour-cent

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ø
Intérêt	2.00	1.25	1.50	1.00	2.00	1.00	2.00	1.00	1.50	3.50	1.68
Intérêt LPP	1.75	1.25	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.25	1.18
Rentier	2.50	2.50	2.00	1.75	1.25	1.25	1.25	1.25	1.25	1.00	1.73
Performance	3.64	3.46	5.95	-1.41	8.14	3.55	5.94	-8.02	5.42	6.33	3.57

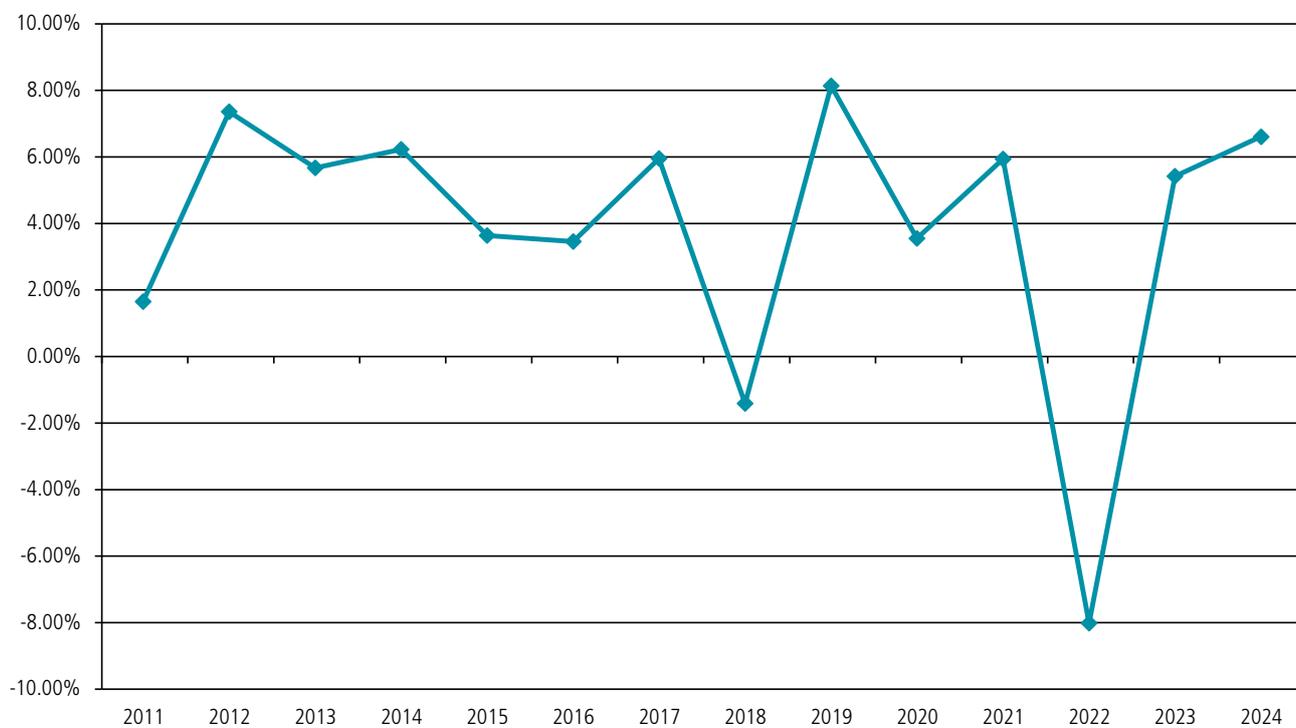
Evolution du degré de couverture

◆ Degré



Performance annuelle

◆ Performance globale



I Comptabilité d'exercice 2024

Bilan au 31 décembre 2024

Actifs	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Liquidités	8 576 429.21	9 855 388.87
Débiteurs, créances	2 052 204.37	1 977 884.50
Obligations	76 154 135.00	71 869 942.00
Crédits d'exploitation	6 361.20	20 380.20
Actions	75 914 014.00	69 525 970.00
Immobiliers	94 847 331.00	87 113 284.00
Senior Secured Loans	0.00	5 044 244.00
Compte de régularisation actif	29 115.35	9 830.00
Total des actifs	257 579 590.13	245 416 923.57

Passifs	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dettes	5 066 893.40	9 251 516.10
Compte de régularisation passif	362 673.75	232 723.39
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	224 304 364.35	214 523 348.75
Réserve cotisation employeur sans renonciation à l'utilisation	921 696.30	790 117.60
Réserves de fluctuation de valeurs	26 923 962.33	20 619 217.73
Fonds libres	0.00	0.00
Total des passifs	257 579 590.13	245 416 923.57

Compte d'exploitation au 31 décembre 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	9 724 825.10	9 939 646.35
Prestations d'entrée et apports	8 960 378.13	5 440 454.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	18 685 203.23	15 380 101.25
Prestations réglementaires	-10 535 231.55	-11 674 452.70
Prestations de sortie	-7 464 850.75	-8 145 627.34
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-18 000 082.30	-19 820 080.04
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	9 924 913.15	2 641 314.30
Produit de prestations d'assurance	1 279 989.45	879 882.20
Charge d'assurance (primes, fonds de garantie)	-1 217 582.50	-1 197 428.15
Résultat net de l'activité de la partie assurance	-9 177 385.27	-2 116 210.44
Résultat net du placement global	15 917 425.90	12 959 409.92
Autres recettes	1 800.10	2 152.31
Autres charges	0.00	0.00
Administration générale	-357 206.43	-370 966.81
Marketing et publicité	-2 750.00	-3 500.00
Courtier	0.00	0.00
Révision et expert en prévoyance professionnelle	-66 622.60	-69 765.40
Autorité de surveillance	-10 517.00	-7 948.35
Résultat annuel avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6 304 744.70	10 393 171.23
Dissolution / constitution de réserves de fluctuation de valeurs	6 304 744.70	10 393 171.23
Excédent de recettes / Excédent de dépenses	0.00	0.00

Cette comptabilité d'exercice a été établie conformément aux prescriptions de l'OPP2 et de Swiss GAAP RPC 26.

I La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation

Coûts de gestion de fortune directement comptabilisés dans le compte d'exploitation (CE)	CHF 141 591.36
Coûts de gestion des immeubles directement comptabilisés	CHF 196 838.93
Somme de tous les ratios saisis dans le CE pour placements collectifs	CHF 166 983.00
Total des frais de gestion de fortune	CHF 505 413.29

Les frais de gestion de fortune se montent à 0.20 % de la part du capital représentative pour la transparence des coûts. La quote-part de transparence des coûts se monte à 100 %.

I Placements

Stratégie de placements au 31 décembre 2024	Valeur comptable CHF	Pourcentage %	Stratégie %	Fourchette %
Liquidités	8 576 429.21	3.3	3	0–15
Débiteurs, créances	2 052 204.37	0.8	0	0
Obligations en CHF	44 018 526.00	17.1	18	10–26
Obligations en devises étrangères non «hedgées»	32 135 607.00	12.5	14	9–19
Crédits d'exploitation	6 361.20	0.0	0	0
Actions suisses	19 026 285.00	7.6	8	5–11
Actions suisses small & midcaps	4 851 184.00	1.9	2	1–3
Actions étrangères	36 488 124.00	14.1	14	9–19
Actions étrangères small cap hedged	7 852 337.00	3.0	3	1–5
Actions emerging markets	7 696 086.00	3.0	3	1–5
Immobilier	94 847 331.00	36.7	35	20–45
Placements alternatifs (ILS et SSL)	0.00	0.0	0	0–10
Compte de régularisation actif	29 115.35	0.0	0	0
Total des actifs	257 579 590.13	100.00	100.00	

I Conseil de fondation

Représentants des employeurs:

René Schwab, Vice-président
Hannes Messmer
Andreas Wilhelm

Représentants des employés:

Bruno Klopfenstein, Président
Kaspar Bütikofer, représentant d'unia
Françoise Schmid

Les membres du Conseil de fondation ont été élus pour la période de mandat actuelle à partir du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025.

I Mutations au sein du Conseil de fondation au 1^{er} juillet 2025

Sorties:

Bruno Klopfenstein, président, représentant des employés
René Schwab, vice-président, représentant des employeurs

Entrées:

Patrick Nacht, représentant des employés
Eric Fasler, représentant des employés

Mutations des fonctions:

Hannes Messmer, représentant des employeurs, nouveau en tant que président
Kaspar Bütikofer, représentant de l'Unia, représentant des employés, nouveau en tant que vice-président

I Secrétariat

Nous restons volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions et pour toutes vos demandes.

Caisse de prévoyance Ramoneur
Täferstrasse 31
5405 Dättwil AG

pkkaminfeger@divor.ch
www.pkkaminfeger.ch

Milena Bachmann, gérante
spécialiste en caisses de prévoyance avec brevet fédéral
056 483 25 74

Rafael Notter, gestionnaire
Spécialiste en caisse de prévoyance avec brevet fédéral
056 483 25 75

I Organisation

Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance Ramoneur, avec siège à Aarau, a pour but la mise en œuvre de la prévoyance au sens des prescriptions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application pour assurer les employés, les employeurs et les personnes de condition indépendante dans la profession de ramoneur, le contrôle de combustion ou autres entreprises connexes à la branche du ramonage ainsi que leurs proches et leurs survivants. La CPR fournit des prestations en cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et dans le cadre de la propriété du logement, du divorce ainsi que lors de la sortie de la CPR pour changement d'emploi.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPR est inscrite au Registre numéro AG-0268 et assujettie à la Fondation de surveillance LPP du canton d'Argovie. La CPR est affiliée au fonds de sécurité.

Expert en prévoyance professionnelle

Toptima AG, Aarau, Pascal Renaud

Organe de révision

BDO AG, Aarau, Philipp Mathys

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP du canton d'Argovie, Aarau

Conseiller

Placements : Dr. Stephan Skaanes,
PPCmetrics AG, Zurich
Immeubles : Simon Kretz,
Kretz Architektur, Cham

Risques techniques en matière d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement réassurés à la Mobilière, Assurances et Prévoyance.

I Glossaire

LPP

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Taux de couverture

Le taux de couverture LPP se calcule conformément à l'art. 44 OPP 2. Il résulte du rapport entre la fortune disponible et les différents engagements techniques d'assurance de la caisse. Le taux de couverture LPP selon art. 44 OPP 2 est déterminant pour apprécier si des mesures d'assainissement selon la LPP sont à envisager.

Le taux de couverture doit être déterminé par toutes les institutions de prévoyance de la même manière. Une comparabilité approximative du taux de couverture de différentes caisses de prévoyance n'est possible que si celles-ci appliquent, entre autres dans le cadre de l'établissement du bilan, le même taux d'intérêt technique. Celui-ci influence significativement le montant des engagements.

Taux d'intérêt minimal LPP

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) prescrit pour l'assurance obligatoire un taux d'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse. Le Conseil fédéral fixe chaque année à nouveau le taux d'intérêt minimal.

Performance

Expression pour l'évolution de la valeur (augmentation ou réduction de la valeur) des placements de capital, en tenant compte de la distribution d'excédents.

Taux d'intérêt technique

Avec le taux d'intérêt technique se calcule la valeur actuelle des futurs engagements en matière de rente. Le taux d'intérêt technique résulte de l'appréciation du développement attendu à long terme des rendements de la fortune, de la structure du portefeuille d'assurance ainsi que de la situation financière de la caisse.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions servent à couvrir le risque de l'augmentation de l'espérance de vie des rentières et rentiers.

Retrait pour accession à la propriété du logement

Le capital de prévoyance est versé en partie ou en totalité pour l'acquisition ou l'amortissement de l'hypothèque d'un logement à usage personnel. Le retrait entraîne la baisse de l'avoir d'épargne ainsi qu'une réduction des futures prestations de vieillesse.

Capital de prévoyance des assurés actifs

Correspond au total des prestations de sortie qui devraient être versées si tous les assurés quittaient la caisse le 31 décembre de l'exercice en cours.

Capital de prévoyance rentiers

Capital nécessaire au financement de toutes rentes courantes le 31 décembre de l'exercice en cours.

Retrait de capital (versement du capital vieillesse)

Sur demande de la personne assurée, la rente de vieillesse est versée en totalité ou en partie sous forme de capital vieillesse unique. Le montant de la totalité de l'avoir d'épargne figure sur le certificat de prévoyance.

Avoir de vieillesse obligatoire

L'avoir de vieillesse obligatoire correspond aux prestations minimales prévues selon la loi (LPP). Pour la CP Ramoneur le conseil de fondation fixe chaque année le plafond pour l'avoir de vieillesse obligatoire calculé. Pour l'année 2024 celui-ci s'élève à CHF 375 000.

Avoir de vieillesse surobligatoire

Avoir dépassant les prestations minimales légales.



Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino